

**PROCÈS-VERBAL
COMITE TECHNIQUE
Séance du 21 Décembre 2021**

Le Comité technique s'est réuni le 21 décembre 2021.

A l'ouverture de la séance, étaient présents :

I - En qualité de représentants de la collectivité :

Titulaires :

M. Sébastien GUYON (PRESIDENT)
M. Tristan FLORIAN
Mme Hélène ROUGEAU
Mme Nila RADAKICHENIN
Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE
Mme Bernadette CUVELIER MOUNIAMA
Mme Edwige LEBRETON

II - En qualité de représentants du personnel :

Titulaires :

FO
M. Jean Michel JULIE
Mme Aude CAZANOVE

SAFPTR
M. Dominique PETCHY
M. Bernard SINCERE

UNSA
Mme Marie Line LEONETTE

Suppléants :

FO
Mme Betty JEAN-BART

Étaient également présentes

Mme Martine HOARAU, Directrice des Ressources Humaines et Mme Emmanuelle BREGERE, de la Direction des Ressources Humaines.

Le Quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 10h00.

Le Comité désigne Mme Hélène ROUGEAU, secrétaire de séance et M. Dominique PETCHY, secrétaire adjoint.

Le Président propose aux représentants l'ajout d'un point n°3 « Avis sur les lignes directrices de gestion de la Régie Réserve Nationale Naturelle de L'Étang Saint-Paul ». La proposition est acceptée.

Le Président présente les affaires :

Affaire n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021

Aucune remarque n'est faite concernant le procès-verbal.

Vote :

Le collège des représentants du personnel adopte, à l'unanimité, le procès-verbal.

Le collège des représentants de la collectivité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal.

Arrivée de Messieurs HOARAU Jean-Lin et ADAM Hassen.

Affaire n°2 : Avis sur les Lignes Directrices de Gestion de la Régie Espace Culturel

Leconte de Lisle

Arrivée de Monsieur PICOT et de Mme LEDANT.

Monsieur PICOT présente au Comité les lignes directrices de gestion de la Régie Espace Culturel Leconte de Lisle, ci-jointes.

Après quelques échanges sur les missions de l'établissement, le tarif appliqué à la location de salles et la possibilité d'octroyer des tarifs préférentiels aux employés communaux, M. PETCHY s'interroge sur les obligations de l'établissement au regard du champ de compétence du Comité Technique. En effet, ni le bilan social ni le rapport égalité femmes/hommes n'ont été présentés à ses membres.

M. PICOT répond que l'établissement est dépourvu de service RH mais qu'une convention de mutualisation a été signée avec la Commune, laquelle permettra un meilleur accompagnement.

M. PETCHY souhaite savoir ce qu'il en est du suivi du personnel par le service de médecine préventive. M. GUYON répond ne pas avoir à ce jour la réponse à cette interrogation. M. PETCHY souligne qu'il est nécessaire que l'établissement dispose de conseillers de prévention et d'un document unique.

M. PETCHY demande si une réévaluation de la rémunération des agents en CDD et en CDI est prévue tous les 3 ans. M. PICOT répond qu'un plan de revalorisation salariale a été proposé.

M. PETCHY souhaite connaître le canal par lequel les Lignes Directrices de Gestion seront diffusées. M. PICOT répond qu'elles le seront par voie d'affichage.

M. GUYON déplore qu'en page 11 du document, il est inscrit que « Les agents de la Régie Espace Leconte de Lisle majoritairement employés au statut de contractuels, ne sont ni soumis à l'avancement de grade ni à la promotion interne ». En effet d'une part, le terme « majoritairement » apparaît comme une erreur de formulation et, d'autre part, les lignes directrices de gestion devant nécessairement être pluriannuelles, l'emploi d'agents titulaires aurait dû être anticipé.

Mme CAZANOVE appelle de ses vœux une reconnaissance de l'engagement professionnel au sein de l'établissement par l'adoption du complément indemnitaire annuel.

M. PICOT et Mme LEDANT quittent la salle.

Vote :

- Représentants du personnel

- **Pour : 4**
SAFPTR (2)
UNSA (1)
CGTR (1)
- **Contre : 0**
- **Abstention : 2**
FO (2)

Le collège des représentants du personnel émet, à la majorité, un avis favorable.

- Représentants de la collectivité

- **Pour : 7**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Le collège des représentants de la collectivité émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Arrivée de Mme Marie-Annick FLORIAN et départ de M. Tristan FLORIAN

Affaire n°3 : Avis sur les lignes directrices de gestion de la Régie Réserve Nationale Naturelle de L'Étang Saint-Paul

Arrivée de M. Giovanni PAYET

Monsieur PAYET présente au Comité les lignes directrices de gestion de la Régie Réserve Nationale Naturelle de l'Étang Saint-Paul, ci-jointes.

Mme ROUGEAU et M. PETCHY demandent des précisions quant aux modalités du transfert du personnel lors de la transformation de la régie en groupement d'intérêt public. M. PAYET répond que les agents en CDD et en CDI bénéficieront d'une reprise de leur contrat par le GIP. Les agents fonctionnaires seront quant à eux réintégrés au sein des effectifs de la Commune puis mis à disposition du GIP. M. PAYET assure que les agents bénéficieront d'un accompagnement.

Mme CAZANOVE souhaite avoir des précisions sur la procédure de recrutement car elle estime que des candidatures de femmes diplômées n'ont pas été retenues par l'établissement. M. PAYET explique que suite à la parution de la déclaration de vacance d'emploi, la procédure réglementaire de sélection est respectée avec une priorité donnée au fonctionnaire et le choix de la candidature la plus adaptée au poste.

M. PETCHY souhaite savoir si l'élaboration des lignes directrices de gestion a été concertée avec le personnel. M. PAYET répond par l'affirmative et précise qu'elles ont reçu un accueil favorable à 100 %.

M. PETCHY souligne que le RIFSEEP adopté par l'établissement n'a pas fait l'objet d'un avis préalable du Comité Technique.

Départ de M. PAYET

Représentants du personnel

- **Pour : 4**
FO (2)
UNSA (1)
CGTR (1)
- **Contre : 0**
- **Abstention : 2**
SAFPTR (2)

Le collège des représentants du personnel émet, à la majorité, un avis favorable.

- Représentants de la collectivité

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le collège des représentants de la collectivité émet, à l'unanimité, un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h00.

Fait à Saint-Paul, le

Le Président,

La Secrétaire,

Le Secrétaire Adjoint,

Sébastien GUYON

Mme Hélène ROUGEAU

M. Dominique PETCHY



